

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

---

**Arrêté du 16 janvier 2023**

**modifiant l'arrêté du 21 novembre 2022 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de  
l'École nationale supérieure des mines de Nantes**

NOR : ECOG2237439A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et  
numérique,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 21 novembre 2022 susvisé, les mots : « M. Gorjon (*Alexandre*). » sont remplacés par les mots : « M. Georjon (*Alexandre*) ».

**Article 2**

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes confère de plein droit le grade de master.

### Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 janvier 2023

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY